



Troisième concours 2023

Epreuve d'admissibilité: Question contemporaine

Meilleure copie, note: 18/20

Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

"Qu'ils se bornent à être justes, nous nous chargerons d'être heureux." C'est ainsi que Benjamin Constant décrit la pensée du moderne dans son texte <u>De la liberté des anciens comparée à celle des modernes</u>. Il souligne avec cette formule le détachement du citoyen moderne de l'action publique en même temps que son attente d'une forme de justice absolue et transcendante qui s'appliquerait de manière naturelle et automatique par le truchement de l'action des représentants du peuple. L'action publique, c'est-à-dire la mise en œuvre par les agents publics des politiques décidées par les représentants de l'Etat, semble à première vue légitime dans un Etat de droit démocratique; émanant du peuple, elle ne peut qu'être acceptable socialement, c'est-à-dire accueillie favorablement par les citoyens – ou à tout le moins sans être rejetée comme illégitime. Mais le moderne de Constant attend "la Justice", sans participer nécessairement à en donner une définition, et force est de constater qu'il conteste régulièrement l'action publique, lors de manifestations notamment. L'opposition à l'action publique est même une constante du débat public en démocratie. Il est donc permis de se demander toute action publique est-elle vouée à être contestée socialement?

Si l'action publique fonde son acceptabilité sociale dans les institutions démocratiques, elle ne peut s'affranchir d'un certain degré de contestation légitime (I) Mais cette contestation légitime de l'action publique se mue progressivement en une forme de crise généralisée de l'autorité qu'il faut endiguer pour assurer la cohésion nationale (II)

* *

- I) Les institutions démocratiques fondent l'acceptabilité sociale de l'action publique, mais elles portent en elle la possibilité d'être contestées
 - A) L'Etat de droit démocratique est un facteur solide d'acceptabilité sociale de l'action publique

Tout d'abord l'Etat moderne occidental s'est construit sur le principe de légitimité exclusive à l'action publique. C'est ce que théorise Jean Bodin dans <u>les six livres de la république</u>, ouvrage dans lequel il pose l'Etat comme unique détenteur de la souveraineté. Il pose ainsi l'action publique comme émanation de la souveraineté du peuple et lui donne une première forme d'acceptabilité, surtout par opposition aux féodaux dont l'action devient inacceptable.

Ensuite le principe de séparation des pouvoirs est venu renforcer la légitimité de l'Etat en assurant la bonne execution des lois et en écartant l'arbitraire de l'action publique. Cette séparation est prônée par Montesquieu dans <u>De l'esprit des lois</u>, ouvrage dans lequel il explique en quoi la séparation des

pouvoirs permet d'assurer que les règles écrites sont les règles applicables à tous. Cette idée fonde la légitimité de l'Etat de droit et renforce l'acceptabilité sociale de l'action publique en conséquence. La philosophie contractualiste va ensuite venir donner une justification théorique à l'action de l'Etat, renforçant encore l'acceptabilité sociale de l'action publique. C'est le cas notamment de Hobbes dans Le Leviathan ou de Jean-Jacques Rousseau dans Du contrat social, ces deux philosophes donnant un sens à l'abandon par le citoyen de sa souveraineté individuelle au profit d'un Etat qui lui donnera la paix et donc une forme de liberté en échange. L'action publique étant justifiée par ce contrat, elle en devient acceptable socialement.

A plus forte raison quand le régime de l'Etat de droit est démocratique, l'action publique devient une traduction indirecte de la volonté du peuple. C'est le principe de la république française énoncé à l'article premier de la <u>Constitution de 1958</u>: "le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple" qui a été emprunté à Abraham Lincoln. Ainsi l'action publique est d'autant plus acceptable socialement

Enfin l'Etat a progressivement vu son rôle évoluer pour plus d'organisation sociale et plus de soutien aux individus en difficulté. C'est ce que démontre Pierre Rosanvallon dans son ouvrage <u>L'Etat français de 1789 à nos jours</u> en mettant en avant les rôles "d'instituteur du social" puis "d'Etat-providence" que l'Etat a acquis aux 19 et 20ème siècles. En prenant ces rôles d'organisation de la société et de secours aux défavorisés, l'Etat a encore renforcé l'acceptabilité sociale de l'action publique sous un angle moral cette fois.

Mais tous ces éléments théoriques fondant la légitimité de l'action publique par les citoyens ne la rendent pas nécessairement acceptable socialement dans la pratique.

B) <u>Les fondations institutionnelles de l'Etat de droit démocratique ne rendent pas nécessairement l'action publique acceptable en pratique</u>

Tout d'abord le régime démocratique, régi par le principe de majorité, laisse toujours une minorité lésée. Pour peu que la décision de la majorité soit inacceptable par la minorité, l'action publique qui en découle sera perçue comme inacceptable socialement bien que légale et même légitime pour la majorité. C'est ce que souligne Alexis de Tocqueville dans son ouvrage <u>De la démocratie en Amérique</u> lorsque il parle de "tyrannie de la majorité".

Partant de ce principe, les démocraties organisent d'ailleurs les conditions de la résistance à une action publique jugée inacceptable par une portion de citoyens. C'est ainsi que les droits de grève et de manifester sont prévus par le <u>préambule de la constitution de 1946</u> qui a toujours valeur constitutionnelle dans la cinquième république. Ces droits constituent une forme de débat public qui permettent de signifier un basculement dans l'inacceptable pour les citoyens concernés, sans pour autant sortir du cadre de l'Etat de droit.

Lorsque le pouvoir est démocratiquement acquis par des personnages qui ont un caractère inacceptable, l'action publique est elle-même remise en cause à juste titre. Ainsi la prise de pouvoir légale d'Adolf Hitler en Allemagne ou du maréchal Pétain en France ont permis une action publique tout à fait inacceptable socialement. Or la resistance à l'oppression est un droit naturel et imprescriptible de l'homme cité dans la <u>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen</u> et il semble légitime de résister à l'action publique lorsqu'elle apparaît sous cette forme oppressive puisqu'elle devient inacceptable.

Plus généralement il est possible de considérer que la légalité de l'action publique ne fait pas sa légitimité et qu'elle n'est donc pas nécessairement acceptable pour autant. C'est le parti des défenseurs de la désobéissance civile dont Henry David Thoreau qui plaide dans <u>De la désobéissance civile</u> pour un refus de payer ses taxes lorsque le citoyen juge que l'usage qui en est fait par les pouvoirs publics est illégitime.

Il apparaît donc que l'action publique trouve une acceptabilité sociale de principe dans les institutions démocratiques et l'Etat de droit mais qu'en pratique ces institutions ne suffisent pas à la garantir totalement. Il convient dès lors de s'interroger sur le niveau de légitimité actuel de l'action publique pour en mesurer l'acceptabilité sociale réelle et supposée.

- II) Parfois trop rapidement jugée inacceptable socialement, l'action publique doit voir son autorité restaurée pour garantir l'unité de la nation
 - A) <u>Le champ de l'inacceptable tend à s'étendre lorsqu'il s'agit de l'action publique, pas toujours à raison</u>

L'essor récent du militantisme activiste sur des sujets divers, liés à l'écologie notamment, montre une tentation chez certains citoyens de s'affranchir des règles du débat démocratique pour contester une action publique qu'ils jugent inacceptable. C'est ainsi que se sont développées les <u>ZAD (Zones à défendre)</u> à Notre-Dame des Landes ou à Sainte-Soline. Dans ce dernier cas Benoît Gimonprez propose, dans un article du 1^{er} avril 2023 dans la revue <u>Le monde du droit</u>, une analyse montrant que si les éléments d'analyse du problème des mega-bassines peuvent être discutés, le droit a été respecté. Les activistes font donc ici entrer "l'analyse perfectible" dans le champ de l'action publique inacceptable, ce qui peut sembler excessif.

L'action quotidienne des agents publics est également radicalement remise en cause ou questionnée dans le débat public ou parmi les citoyens. Ainsi <u>l'affaire récente Nahel M.</u> dans laquelle un policier a été vu en vidéo abattant un jeune qui refusait d'obtempérer a ému le corps social et enflammé le débat public faisant apparaître une forte polarité dans la population quant à l'acceptabilité de cette action publique, relançant le débat sur les moyens d'action de la police. De même <u>l'assassinat du professeur Samuel Paty</u> a mis en lumière une forme de contestation par une partie de la population de l'acceptabilité de l'enseignement laïc à la française, part eminente de l'action publique républicaine.

La polarisation en cours des medias aggrave la perception d'acceptabilité de l'action publique par les différents camps politiques. L'information par internet, notamment, crée un effet de "chambre d'echo idéologique" pour les citoyens qui se retrouvent exposés uniquement aux idées qui leur correspondent – c'est ce que montre Gerald Bronner dans <u>la démocratie des crédules</u>. Par ailleurs les <u>achats récents</u> <u>par Vincent Bolloré</u> d'itélé (devenu Cnews), Europe 1 et plus récemment le JDD créent dans les médias classiques un effet de polarisation, journalistes et lecteurs/auditeurs désertant les médias qui ne leur correspondent pas politiquement, vidant ainsi ces derniers de la pluralité qui faisait leur force.

Au niveau de la classe politique également on observe une forme de radicalisation dans la contestation. L'exemple emblématique de cette radicalité s'observe outre-atlantique où Donald Trump et son camp, mécontents des résultats d'une élection, ont appellé à l'insurrection armée, menant ainsi à <u>l'assaut du Capitole</u>. Ici encore l'action publique est présentée comme inacceptable par défaut sans plus de considérations rationnelles.

Il faut cependant noter que cette défiance croissante n'est pas dénuée de fondements rationnels. Par exemple en France, la remise en cause en 2008 du résultat du référendum de 2005, et l'absence totale de référendums depuis, créent une défiance d'une partie des Français vis-à-vis de leurs représentants qui se répercute sur la légitimité qu'ils accordent à l'action publique. De même l'utilisation des outils de la constitution comme l'article 49 alinéa 3 de la constitution et la procédure accélérée pour faire voter une réforme des retraites rejetée par une large majorité de la population a pu apparaître comme un détournement de l'esprit de la constitution de 1958 et donc apparaître comme une forme d'oppression délégitimant l'action publique encore davantage et faisant reculer l'acceptabilité sociale de la réforme.

Mais globalement, en bon moderne (au sens de Benjamin Constant), le citoyen semble se désintéresser de plus en plus de la politique, ce qui accentue le sentiment d'injustice qu'il peut ressentir en se plaçant en client et juge de l'action publique plutôt qu'en acteur. Ce phénomène s'observe sur les <u>taux</u> <u>de participation aux éléctions</u> qui baissent d'année en année en France

En définitive il semble y avoir une montée d'une forme de remise en question de l'autorité de l'action et des personnes publiques qui pourrait s'inscrire dans le mouvement plus général de crise de l'autorité décrit par Hannah Harendt dans <u>La crise de la culture</u>. Cette défiance envers l'autorité étend naturellement le champ de l'inacceptable puisque désormais "<u>il est interdit d'interdire</u>" comme le disaient certains slogans en Mai 68.

B) <u>L'autorité de l'action publique doit être restaurée pour redonner du champ d'acceptabilité à</u> cette dernière

Pour que l'action publique redevienne plus acceptable socialement il faut travailler sur trois axes : augmenter l'implication des citoyens dans l'action publique, restaurer l'autorité de l'action publique et restaurer la confiance dans les institutions.

Afin d'augmenter l'implication des citoyens dans l'action publique, il est nécessaire de développer la démocratie participative, de compléter l'enseignement scolaire de l'éducation civique par des cours de compréhension de l'Etat et de sciences politiques dès le lycée, et d'accroître la décentralisation des compétences pour rapprocher les enjeux politiques du citoyen (en axant la reflexion autour de la commune comme centre principal d'interaction citoyenne).

Pour développer la démocratie participative il pourrait être intéressant de tester une "troisième chambre" parlementaire sous format virtuel dans laquelle tous les citoyens pourraient se connecter et voter directement (ou alors déléguer leur vote au député de leur choix). En effet le temps de l'abbé Sieyès où "4 millions d'hommes ne peuvent se retrouver en un seul lieu" est révolu grâce aux progrès du numérique.

Pour réaffirmer l'autorité de l'action publique, il semble important de revaloriser financièrement et symboliquement les métiers de professeur, de policier, de pompier, mais il faut également être très ferme et implacable dans la répression des atteintes à l'autorité de ces agents publics.

Enfin pour restaurer la confiance dans les institutions il serait souhaitable de remettre le référendum au centre de la gestion du pays et il pourrait être pertinent de réformer l'élection présidentielle pour laisser plus de chances aux "petits candidats" de faire entrer dans le débat public des questions importantes et afin de donner le sentiment aux citoyens que leur voix est entendue de manière plus précise qu'avec un scrutin uninominal à deux tours. Des scrutins plurinominaux pourraient par exemple permettre l'expression de faveurs mais également de rejet complet de tel ou tel candidat. Il serait pertinent, dans cette démarche, de s'inspirer des travaux de Condorcet sur le sujet des scrutins.

* *

Ainsi à la question "toute action publique est-elle vouée à être contestée socialement?" on peut répondre "oui" évidemment sans être excessif, mais la question qui apparaît derrière ce oui est celle de l'ampleur que peut avoir la contestation sociale de l'action publique selon les lieux et selon les époques. Or il apparaît que l'époque voit croître la contestation de la parole et de l'action publiques pour des raisons de crise de l'autorité, de crise de confiance dans l'Etat et ses représentants et de désengagement des citoyens de l'action publique. C'est donc en travaillant sur ces trois axes qu'un décideur public pourra aider à rendre ses décisions et ses actions plus acceptables de la part des citoyens et donc à accroître la cohésion nationale et donc l'efficacité de l'Etat.